

L'information des syndicats Force Ouvrière des Organismes Sociaux du Languedoc-Roussillon Maison des Syndicats 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

### Unis dans notre exigence de justice sociale

Guerre en Ukraine, proche élection présidentielle en France, congrès confédéral FO dans deux mois... C'est dans ce contexte particulier à plus d'un titre que s'est tenu les 30 et 31 mars à Paris le comité confédéral national de FO. Le CCN a choisi de débuter sa déclaration finale, adoptée à l'unanimité, par un soutien réitéré tant à la population ukrainienne qu'aux militants qui en Russie "appellent à la paix et subissent la répression". Au plan national, FO a réaffirmé les principes de son indépendance syndicale, elle ne donnera donc aucune consigne de vote. Au fil de leurs 52 interventions, les militants ont rappelé les revendications qu'ils portent, ensemble, période électorale ou pas. A commencer par celle de la hausse des salaires dont du Smic.... La Confédération FO prévient, qu'elle "ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. Fidèle à sa pratique réformiste, elle privilégiera la négociation mais elle s'engagera dans l'action et la mobilisation si cela lui est imposé". Et le CCN "mandate la CE et le BC pour s'adresser à toutes les organisations syndicales afin d'examiner les possibilités d'actions communes, efficaces sur des bases revendicatives claires". Il s'agissait de l'ultime réunion de l'instance avant le congrès confédéral FO qui se tiendra du 29 mai au 3 juin à Rouen. Le CCN appelle "à faire de ce XXVe congrès la démonstration du débat militant, libre et indépendant, du rassemblement, de l'unité, de la détermination et de l'ambition de la Confédération générale du travail Force Ouvrière pour le progrès et la justice sociale".

"Pour le pain, pour la paix, pour la liberté contre la guerre", c'est la phrase que le CCN de FO qui se tenait les 30 et 31 mars a choisi de mettre en tête de sa déclaration finale, adoptée à l'unanimité. Elle parle d'elle-même tandis que l'agression de l'Ukraine par l'armée russe se poursuit, avec ses drames humains, avec aussi les bouleversements que cette guerre induit sur les économies mondiales, ce qui fait redouter des conséquences sociales lourdes. FO qui s'inscrit dans la solidarité syndicale internationale, exprime sa condamnation de cette guerre, de toutes les guerres dont les premières victimes sont les populations, et notamment les travailleurs. C'est donc dans ce contexte très particulier qu'avait lieu l'ultime comité confédéral national de FO avant la tenue du congrès confédéral à Rouen (29 mai-3 juin). Ce CCN se tenait aussi à deux semaines d'un rendez-vous politique national majeur, l'élection présidentielle. FO ne donnera aucune consigne de vote. Elle rappelle en revanche ses revendications, déjà inscrites dans une plateforme publiée le 8 février par la confédération.

### "Les salariés n'ont pas à faire les frais d'une guerre qu'ils n'ont pas décidée!"

Le CCN a illustré particulièrement ce qu'est la solidarité syndicale, avec la défense des salariés, tous et sans distinction. Ainsi expliquait Françoise Chazaud (Fasap-FO) "notre conseil fédéral a décidé de défendre les 175 salariés, dont 100 journalistes, de RT-France [média russe désormais interdit de diffusion en France, NDLR]. Notre fédération est dans son rôle." Dès le 2 mars, la Fasap-FO, FO-Média et le SGJ-FO s'élevaient contre le risque pour ces salariés de "se retrouver du jour au lendemain sans travail, sans ressource, sans perspective". Or, rappelaient ces structures "les salariés français, européens, russes, ukrainiens n'ont pas à faire les frais d'une guerre qu'ils n'ont pas décidée !". Zaïnil Nizaraly (FEETS-FO, membre de l'ITF, la fédération internationale des transports) indiquait lui : "au large des ports, des marins russes ou ukrainiens nous contactent. Nous les aidons tous". Sur le territoire national, les conséquences de cette guerre menacent déjà le domaine social. Le secrétaire général de la fédération des Transports et de la Logistique (FNTL FO-UNCP) est bien placé pour le savoir. Il est salarié du groupe de transport Gefco, appartenant pour 75% aux chemins de fer russes (pour 25% à Stellantis), et désormais sous le coup des sanctions internationales. Tandis qu'ont débuté de grandes manœuvres en vue de modifier cet actionnariat, "il y a un risque de fermeture" de l'entreprise, et donc un risque sur les emplois, s'inquiète Patrice Clos.

### Vers un XXVe congrès "d'ambition, rassemblé et uni, projeté vers l'avenir"

Dans cette situation internationale faite de beaucoup d'incertitudes, les militants FO gardent le cap, unis dans leurs revendications telle sur les hausses de salaires, dont la demande d'un coup de pouce au Smic mais aussi celle d'une " mise en place de mécanismes de blocage des prix des biens des dépenses contraintes (carburants, énergie, alimentation...)". Aujourd'hui, rappelait le secrétaire général, Yves Veyrier devant le CCN, "13 % des salariés sont au Smic quand cette proportion était de 4 % au début des années 70". Tandis qu'auront lieu en décembre prochain les élections dans la fonction publique que FO prépare déjà, Il s'agit aussi de poursuivre la lutte pour des services publics avec l'obtention de moyens supplémentaires et d'effectifs. Les revendications portent aussi sur l'emploi, son développement et sa qualité, l'arrêt des exonérations accordées au patronat, le respect du salaire différé, l'amélioration des conditions de travail, ou encore le respect des conventions collectives. Il s'agit de défendre aussi la sécurité sociale, de combattre sans relâche les réformes destructrices de droits tel sur l'assurance chômage ou sur les retraites, comme FO l'a fait en 2019. Les revendications portent tout autant sur la demande d'une abrogation de la loi d'août 2008 sur la représentativité, sur le respect du paritarisme... Par sa déclaration ce 31 mars et la " pleine actualité" de la résolution du CCN du 4 novembre dernier, FO est forte de ses revendications (portées lors des mobilisations du 5 octobre et du 27 janvier) qui rassemblent ses militants déterminés à les faire aboutir. C'est dans cet esprit que FO tiendra prochainement son XXVe congrès confédéral. Ce sera un congrès "d'ambition, rassemblé et uni, projeté vers l'avenir" souligne Yves Veyrier. Un congrès qui confirmera que FO est "une organisation syndicale de la classe ouvrière, libre et indépendante, ambitieuse quant à son rôle et au développement de sa force militante pour la justice sociale".

### L'exercice du mandat des représentants du personnel n'est pas du bénévolat

La mission des membres du CSE et des porteurs de mandats syndicaux n'est pas bénévole.

Elle est légalement censée s'exercer sur les heures de travail du salarié, donc être rémunérée. Qu'en est-il en pratique de l'articulation entre mandats et fonctions professionnelles et comment faire progresser ce droit ?

#### Articulation entre fonctions représentatives et professionnelles

Les représentants du personnel ont une charge d'activités à réaliser pour mener l'exercice de ces mandats à bien. Ils doivent assister à toutes les réunions auxquelles ils sont conviés : CSE, commissions, négociations, rédactions d'ordres du jour avec le président pour le secrétaire, entretiens informels provoqués par la direction. Pendant leurs heures de délégation, ils préparent ces réunions seuls ou en préparatoire, gèrent les activités sociales et culturelles, rédigent les procès-verbaux, prennent contact avec les salariés, tiennent des permanences pour recevoir ces derniers, ont rendez-vous avec leurs experts...

... Autant de temps d'absence du poste de travail. En parallèle, les porteurs de mandats restent, dans la plupart des cas (à part ceux qui obtiennent un statut de détaché à plein temps sur leurs fonctions représentatives), chargés des mêmes fonctions professionnelles.

Donc l'exercice du mandat se réalise souvent sur la pause déjeuner, dans les temps de trajet, le week-end ou au-delà des horaires habituels de travail sans rémunération supplémentaire : il s'agit donc bien de bénévolat!

Comment concilier les deux charges ?

L'enjeu est donc de réussir à passer de la théorie juridique à la pratique : du principe légal « l'employeur laisse le temps nécessaire à l'exercice de leurs (aux représentants du personnel) fonctions » (article L. 2315-7 du code du travail) à la rémunération des heures effectivement passées à l'exercice des mandats.

La jurisprudence est plus opérationnelle que le principe légal anticipant que la charge globale de travail et les échéances de certains travaux de nature professionnelle doivent être adaptées pour chacun des salariés porteurs de mandat afin d'assurer sa disponibilité pour l'exercice de ses mandats (Cass. soc., 6 juillet 2010 n° 09-41.354; 18 décembre 2013 n° 12-20.613).

Comment cordonner les temps consacrés au mandat et ceux dédiés aux responsabilités professionnelles ? L'adaptation de la charge de travail doit être discutée en proportion de la disponibilité requise. L'employeur doit donc évaluer le temps nécessaire au(x) mandat(s) et alléger la charge de travail en conséquence. Il doit ensuite répartir la surcharge de travail sur d'autres salariés ou embaucher.

S'il s'avère difficile de définitivement ou temporairement alléger la charge de travail, il est envisageable de rémunérer le salarié en heures supplémentaires. Ou ses collègues.

C'est l'un des enjeux de tout accord de méthode négocié préalablement à toute négociation importante ou consultation du CSE chronophage.

Sans accord sur cette conciliation, un risque judiciaire de délit d'entrave (Cass. soc., 5 novembre 2013) ou de discrimination (CA Amiens, 17 octobre 2019) pèse sur l'employeur.

### Laisser tourner son moteur quand on est stationné, c'est 135 euros d'amende

Un récent arrêt de la Cour de cassation indique qu'un automobiliste qui laisse tourner le moteur d'un véhicule en stationnement s'expose à un PV.

C'est la Cour de cassation qui le rappelle : il est interdit de laisser tourner le moteur d'un véhicule en stationnement.

L'interdiction figurait dans un arrêté du ministre des Travaux publics et des Transports de novembre 1963 et elle a été reprise dans l'article R318-1 du code de la route, ont affirmé les juges.

135 euros d'amende

Il n'est pas question de cela dans l'article R318-1 du code de la route, soutenait au contraire un automobiliste poursuivi, car cet article ne punit que l'émission de fumées toxiques, ce qui n'était pas l'objet de la verbalisation. Il contestait donc sa condamnation à 135 euros d'amende mais son recours a été définitivement rejeté.

Cette semaine à Rennes, des parents d'élèves ont ainsi écopé d'amendes de 135 euros pour s'être garés sur un trottoir quelques minutes, le temps de déposer leurs enfants à l'école.

#### Que dit la loi?

Juridiquement, le stationnement n'est pas précisément défini par le code de la route. C'est, par déduction, une immobilisation qui ne répond pas à la définition de l'arrêt. L'arrêt lui est défini comme une immobilisation momentanée durant le temps nécessaire à la montée ou la descente de personnes, au chargement ou déchargement, le conducteur demeurant au volant ou à proximité afin de pouvoir déplacer le véhicule en cas de besoin.

Selon des sites spécialisés notamment dans la récupération de points, laisser sa voiture pour aller acheter sa baguette est donc un stationnement. Suivant l'arrêt de la Cour de cassation, cette course doit se faire moteur coupé.

### Arrêt ou stationnement?

Mais la question se complique encore puisque la Cour, dans son... arrêt, emploie tantôt le mot de stationnement, tantôt le mot arrêt. Elle explique que « le véhicule [...] a été verbalisé pour avoir été laissé à l'arrêt, moteur tournant », ce qui peut toutefois laisser entendre que son conducteur s'était éloigné et qu'il s'agissait bien... d'un stationnement.

O F 09/04/2022

Le travail illégal,

un fléau pour les travailleurs, les entreprises, la collectivité

Le gouvernement a présenté en mars le bilan de son plan de lutte contre le travail illégal aux partenaires sociaux. FO a fait remonter ses revendications et poursuit le combat contre l'exploitation des travailleurs.

Non déclaration d'emploi ; sous déclaration d'heures travaillées ; faux travail indépendant ; fourniture de main d'œuvre en dehors de l'intérim ; emploi d'étrangers sans titre ; fraude aux revenus de remplacement ou à l'activité partielle... Le travail illégal revêt des formes multiples, que traquent l'inspection du travail, l'Urssaf, la police et la gendarmerie, car il pénalise les salariés (qui perdent de la protection sociale), la collectivité (par le manque à gagner en recettes fiscales et sociales) et les entreprises (confrontées à une concurrence sociale déloyale).

FO est engagée dans cette lutte pour la "protection effective de tous les travailleurs victimes d'exploitation", explique Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale en charge du secteur international, Europe et migrations. Elle participait ainsi à la Commission nationale de lutte contre le travail illégal (CNLTI) qui s'est tenue au mois de mars. C'est dans cette instance que le gouvernement a "présenté" aux partenaires sociaux le bilan du Plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI) 2019-2021 et les premières orientations pour le plan 2022-2024. Une présentation réduite au minimum, puisqu'" aucun échange ne s'est tenu jusqu'à la réunion de mars ; aucun document d'évaluation n'était disponible avant la réunion, au cours de laquelle nous avons découvert une batterie de chiffres ; trois documents d'un total de 276 pages nous ont été remis après la réunion ", témoigne Marjorie Alexandre.

### La question incontournable des moyens dédiés

Un point positif tout de même, la réunion, qui a duré deux heures, était présidée par la ministre du Travail, Élisabeth Borne, en personne. "Signe de l'importance que le gouvernement accorde au dossier", analyse la secrétaire confédérale. L'occasion, pour FO, de faire remonter des dossiers au plus haut niveau du gouvernement et de l'administration. "Nous avons mis en avant un problème, qui nous avait été remonté par des camarades syndicalistes espagnols: des salariés espagnols employés sur le chantier de la ligne 16 du grand Paris express sans contrat de travail ou en l'absence de déclaration à la sécurité sociale, raconte Marjorie Alexandre. Ces salariés avaient alerté leurs syndicats espagnols, qui ont contacté FO, qui a ensuite transmis au syndicat FO des intérimaires". Exemple de solidarité syndicale internationale.

Cette réunion a également été l'occasion pour FO de poser ses revendications. Outre que la confédération demande des réunions plus régulières de la CNLTI et à recevoir les documents en avance, il elle rappelle que la lutte contre le travail illégal "suppose des moyens humains et financiers". En mars dernier le syndicat FO du ministère du Travail (FO-TEFP) indiquait que si depuis 2021, le secteur de l'inspection du travail ne perd plus d'emplois "il apparait que les recrutements à venir ne vont pas compenser les départs à la retraite", ils "ne sont pas à la hauteur" et il y a beaucoup de recrutements de contractuels. En 2020, au plein cœur de la crise sanitaire, les syndicats de l'inspection du travail, dont FO rappelaient qu'entre 2009 et 2017, les effectifs de l'inspection du travail ont diminué de 23% (en emplois équivalents temps plein).

Pour sa part, le ministère du Travail fait état de moyens " substantiellement renforcés ". Mais cela concerne les moyens législatifs et organisationnels : arsenal législatif plus complet sur le travail détaché ; renforcement de la coordination entre les partenaires ; meilleur accès aux bases de données ; formation des agents de contrôle et appui à ces agents par des services centraux.

### " Des tests à grande échelle "

FO veut aussi une meilleure articulation entre l'inspection du travail française et la récente Autorité européenne du travail (AET), créée en 2019. "Nous demandons des échanges avec l'officier qui fait la liaison entre l'inspection du travail et l'AET", précise Marjorie Alexandre. De son côté, le ministère du Travail fait valoir que la coopération européenne a "permis notamment d'engager des actions de coopération transfrontalière de types inspections conjointes et des journées d'actions communes "consacrées à la lutte contre la traite des êtres humains. A l'issue de la semaine d'inspection du 31 mai au 6 juin 2021, "257 procédures de travail illégal et 63 d'exploitation par le travail pouvant relever de la qualification pénale de traite des êtres humains "ont été enclenchées sur le territoire français, fait savoir le ministère.

Au cours des prochains mois, Marjorie Alexandre estime que plusieurs événements " seront des tests à grande échelle " pour mesurer l'efficacité du plan de lutte contre le travail illégal 2022-2024 : la coupe du monde de rugby en 2023, les olympiades des métiers et les jeux olympiques et paralympiques en 2024. " Les JO de Paris feront appel à 45 000 volontaires, il faudra vérifier qu'il s'agit de vrais volontaires ", illustre-t-elle. Par ailleurs, il faudra assurer la protection des nombreux exilés ukrainiens contre toute forme d'exploitation en France.

FO sera également vigilante sur d'autres dossiers. Une nouvelle approche de la direction générale du travail (DGT) sur le travail détaché vise à articuler la lutte contre les fraudes et la recherche d'alternatives pour répondre aux besoins de main d'œuvre des utilisateurs. "L'idée serait de mettre en place des groupements d'employeurs afin de faciliter les démarches administratives des entreprises, explique Marjorie Alexandre. Nous serons particulièrement vigilants car cette simplification peut déboucher sur davantage de fraudes ". Enfin, les prérogatives de la CNLTI, actuellement sous l'égide du ministère du Travail, ont été transférées à la mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF), dans le but de mieux coordonner les actions des différentes administrations. " Mais avec le risque que nos interlocuteurs soient dispersés ", craint Marjorie Alexandre.

### La crise sanitaire a réduit le nombre de contrôles

Il ressort du bilan du Plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI) 2019-2021 que le nombre de contrôles coordonnés (impliquant police, douane, inspection du travail...) a progressé en 2019 (8 272 contrôles\*) par rapport à 2018 (7 454 contrôles) puis a diminué en 2020 (5 739 contrôles) en raison de la crise sanitaire.

Les contrôles effectués par la seule inspection du travail ont connu la même évolution pour la même raison : 49 516 interventions en 2019 ; 38 706 en 2020. A la suite de ces contrôles, 5 262 procès-verbaux ont été transmis par les corps de contrôle aux parquets en 2019 et 3 679 en 2020.

Quelque 1220 fermetures d'établissements ou arrêts d'activité ont ainsi été notifiées en 2019 (716) et 2020 (504), dont la moitié dans les Bouches-du-Rhône, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Les Urssaf ont récupéré 1,955 milliard d'euros de cotisations et de majorations de redressements depuis 2018.

S'agissant des fraudes aux aides à l'activité partielle, aides particulières sollicitées pendant la crise sanitaire, le ministère du Travail comptabilise, au 30 août 2021, 13 000 interventions de l'inspection du travail ayant donné lieu à 65 240 contrôles a posteriori. Au 30 septembre 2021, 380 procédures ont été établies par les services du ministère du Travail.

\*Ciblés sur les hôtels-cafés et restaurants, les commerces de proximité, le BTP, les transports, les spectacles, les entreprises de travail temporaire, l'agriculture et la forêt, le gardiennage et la sécurité, les industries agroalimentaires des viandes, les activités événementielles : foires, salons, spectacles.



### Nouvelle démonstration de la justesse de nos analyses

Quand les statistiques illustrent la pertinence de nos revendications. Elles montrent des ménages modestes à la peine, d'autant plus en l'absence d'une hausse massive des salaires, des pensions ou des minima sociaux. Elles soulignent des inégalités creusées par les baisses d'impôts et les mesures sur le salaire différé. Elles affichent le regain de recettes apportées aux comptes sociaux, ce qui prouve, s'il le fallait, le caractère essentiel des cotisations relatives au travail et donc à l'emploi. Malgré cela, au nom d'une réduction de la dépense publique, le système de protection sociale reste menacé de contre-réformes, telle celle sur les retraites. Ce serait injustifiable et intenable avertit FO, qui lutte pour l'amélioration des droits et la montée en puissance des revenus du travail.

### Epargne Covid : les ménages modestes l'ont déjà consommée

Freinés dans leurs dépenses du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19 et des confinements successifs, les Français ont engrangé un surplus d'épargne de 175 milliards d'euros entre début 2020 et fin 2021, selon une note de la Banque de France parue début mars 2022. Sans surprise, le niveau d'épargne a été très inégal selon les catégories de ménages, en fonction des revenus et des catégories sociales. Et ces inégalités continuent de se creuser à l'heure de la reprise économique. Le Conseil d'analyse économique (CAE) estime ainsi que les 20 % des ménages les plus modestes ont désormais dépensé quasiment tout leur surcroît d'épargne, selon une étude publiée le 22 mars. A contrario, les 10 % des ménages les plus riches continuent d'épargner, notamment grâce à l'investissement en Bourse.

### Augmenter les salaires

"Pour les ménages les plus modestes, cette épargne supplémentaire a été absorbée très vite, et ils doivent en plus faire face aujourd'hui à la hausse des prix des produits de première nécessité, de l'énergie et à une inflation proche des 4 %", réagit Nathalie Homand, secrétaire confédérale FO chargée de l'économie. Elle rappelle aussi que durant la crise sanitaire, certaines personnes n'avaient tout simplement pas pu épargner du fait d'une baisse de leurs revenus, notamment liée à une mise en activité partielle, et ont même dû puiser dans leurs économies pour survivre. Autant de raisons pour lesquelles il est nécessaire pour FO d'augmenter les salaires pour relever le pouvoir d'achat des Français.

#### Pouvoir d'achat : le creusement des inégalités

Interviewé par une radio le 30 mars, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, était très affirmatif: "Nous avons soutenu le pouvoir d'achat en valorisant le travail et pendant tout le quinquennat, avec la prime d'activité, la défiscalisation des heures supplémentaires, la prime défiscalisée." Après les mesures de 2018 sur la fiscalité du capital, favorisant les ménages aisés, l'exécutif a décidé la poursuite de la réforme/suppression de la taxe d'habitation ou encore la fiscalisation de cotisations sociales. Selon une récente étude de l'OFCE (Observatoire des conjonctures économiques), les 10 % de ménages les plus aisés sortent gagnants comparés aux 10 % les plus modestes. Pour les premiers, le pouvoir d'achat a augmenté de 2 600 euros (par unité de consommation) sur cinq ans, mais au-delà de quatre fois moins pour les plus modestes, qui prennent actuellement de plein fouet le poids des dépenses contraintes. Les seules mesures « sociofiscales » augmentent le revenu disponible des 5 % les plus aisés de 1 720 euros contre 65 euros pour les 5% les plus modestes, soit vingt-six fois moins.

#### L'urgence d'une hausse des salaires

Cela traduit un creusement des inégalités pour l'OFCE, précisant aussi : "Les gains de pouvoir d'achat liés aux revenus du travail sont quasiment stables depuis vingt ans." Aucune amélioration, donc, ce qui vient souligner la pertinence de la revendication de FO sur une vraie hausse des salaires brut... L'observatoire indique encore que les ménages les plus pauvres "ont vu leur revenu disponible largement amputé par la réforme de l'Assurance chômage, le nouveau mode de calcul des APL ou encore l'augmentation de la fiscalité indirecte". Par ailleurs, en 2021, "60 % des ménages auraient subi des pertes de pouvoir d'achat du fait du surplus d'inflation". Et c'était avant la guerre en Ukraine. La Banque de France annonce des scénarios de "chocs" sur l'économie, au moins jusqu'en 2024. L'Insee prévoit quant à elle un recul du pouvoir d'achat de 0,9 % cette l'année.

# OUI RÉCRME AUNE VÉRITABLE FISCALE

POUR RÉHABILITER L'IMPÔT PROGRESSIF ET LE CONSENTEMENT À l'IMPÔT



### RÉHABILITER L'IMPÔT DIRECT PROGRESSIF

Renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu par l'augmentation du nombre de tranches et le maintien de la décote

Maintien du système déclaratif et du quotient familial

Abrogation de la flat tax et taxation des capitaux mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le revenu

Refuser la fusion IR/CSG qui prolonge le prélèvement à la source, individualise l'impôt et menace le financement de la protection sociale par les cotisations



Un taux zéro de TVA sur les produits de première nécessité

Réduction des taux normal et intermédiaire de TVA

Retrouvez les positions FO sur la fiscalité

www.force-ouvriere.fr



### SUPPRIMER LES NICHES

Evaluation de l'efficacité économique des niches fiscales des entreprises notamment en termes de création d'emplois (CIR, CICE...) et suppression des plus inefficaces

Limitation des niches fiscales bénéficiant aux foyers aux revenus les plus élevés comme l'investissement locatif sans impact sur la politique du logement



### RENFORCER LES MOYENS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Maintien de la séparation ordonnateur/comptable

Arrêt du démantelement des services de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques Arrêt des suppressions d'emplois a la DGFiP

Renforcer les moyens de l'administration fiscale pour lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale



### ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Augmentation des aides pour accompagner la transition écologique Une prime transport pérenne de 400 € obligatoire et défiscalisée

### FINANCER LES SERVICES PUBLICS

Garantir le financement des services publics et notamment de l'hôpital public





### **COMBATTRE LES INÉGALITÉS**

Combattre les inégalités par une fiscalité exceptionnelle sur les plus hauts patrimoines ou un impôt de solidarité sur les ménages les plus aisés et les revenus de la spéculation des plus grandes entreprises



Selon les derniers chiffres de l'Assurance Maladie, les remboursements de soins du régime général et anciens affiliés RSI progressent de 10,2 % sur les douze derniers mois. Sur le mois de février, les dépenses de soins de ville augmentent de 13 % par rapport à février 2021. L'augmentation est de l'Assurance 11,9 % sur les douze derniers mois. Parmi les autres faits marquants :

- les remboursements des soins de généralistes sont en baisse de 3,4 % en février 2022, mais progressent de 4,2 % en rythme annuel ;
- les remboursements de soins spécialisés diminuent de 0,5% sur février 2022, et évoluent de +11,1 % en rythme annuel ;
- les remboursements des soins dentaires ont baissé de 1 % le mois dernier, mais progressent de +17,8 % sur douze mois ;
- $\bullet$  les soins des infirmiers augmentent de 8,4 % et de 8,1 % sur douze mois ;
- les soins de masso-kinésithérapie diminuent de 0,1 % (+18,8 % sur douze mois) ;
- les remboursements d'analyses médicales sont en hausse de 9,9 % par rapport à février 2021, et de +28,1 % sur les douze derniers mois à cause des tests covid ;
- les versements d'indemnités journalières enregistrent une hausse de 33,2 % sur février dernier (-3,7 % sur douze mois) ;
- les médicaments en ville augmentent de 26,1 % en mois sur mois et +19,8 % sur un an.

## Secteurs sanitaire et social : FO continue son combat pour les salaires et les conventions

Plus d'un an après les annonces du Ségur et la hausse salariale de 183 euros, des professions administratives et techniques en sont encore exclues. Par ailleurs, après avoir annoncé l'extension de cette mesure aux travailleurs sociaux, le gouvernement assoit son projet de convention unique étendue. Pour FO, l'urgence est aux 183 euros pour tous et à la revalorisation des salaires à travers l'amélioration des conventions collectives existantes.

C'est un combat social qui dure et qui continuera tant qu'il n'aura pas abouti, prévient Force Ouvrière. Durant l'été 2020, le gouvernement annonçait une hausse salariale de 183 euros pour les personnels de santé des hôpitaux. Cela marquait une étape importante, à mettre à l'actif de la mobilisation des professionnels, de FO notamment. Une mobilisation qui avait été lancée bien en amont de la crise sanitaire, laquelle montrera aux yeux de tous les difficiles conditions de travail des agents des secteurs de la santé.

Dès le début des négociations d'alors sur les revalorisations salariales, "le gouvernement a volontairement exclu certaines catégories de professionnels, dans le seul but de faire des économies", souligne Franck Houlgatte, secrétaire général de l'UNSP-FO, santé privée. Mais ceux que l'on a appelé dès lors les "Oubliés du Ségur" sont restés mobilisés, avec FO à leurs côtés, forçant le gouvernement à reculer et à les intégrer un à un dans cette mesure salariale.

### Reste toujours des exclus du Ségur

Non seulement les reculs obtenus l'ont été avec difficulté mais, face à de nouvelles attaques, le combat est loin d'être fini. Ainsi lors d'une réunion bilatérale organisée à la demande du ministère du Travail, le 17 mars, le gouvernement a indiqué travailler encore sur la liste des professionnels qui pourront bénéficier de l'extension des 183 euros nets mensuels, alors que cela est déjà prévu par le volet 2 de l'accord Laforcade. "C'est donc bien lui qui a la main sur cette question déterminante : qui pourra en bénéficier ou pas", souligne un communiqué conjoint de la fédération FO de l'Action Sociale et de l'Union FO de la Santé Privée.

"Actuellement, des professionnels administratifs et techniques sont toujours exclus de cette revalorisation salariale", s'insurge Franck Houlgatte. Pour le militant c'est incompréhensible. "Dans nos établissements sanitaires et sociaux, ces personnels, qui ont des salaires faibles, ont autant de valeur que les soignants. Et nous travaillons beaucoup en équipe. Dès lors, pourquoi les exclure de cette mesure ?"

#### Le risque d'une convention unique au rabais

Si l'exécutif annonce peu à peu l'extension de la mesure salariale à de nouveaux métiers, cette décision a lieu suite à la mobilisation des professionnels. La dernière annonce date du 18 février, et concerne les travailleurs sociaux, soit 140 000 emplois du secteur privé non lucratif. Les soignants et travailleurs sociaux territoriaux doivent être concernés bientôt eux aussi. Ce qui mettra fin à une inégalité de traitement inexplicable.

Mais si d'une main, le gouvernement étend la mesure salariale de 183 euros, de l'autre, de l'autre, il s'en prend aux droits. Le 18 février en effet, l'exécutif a confirmé son projet de Convention Unique Étendue, s'attaquant ainsi à l'existence même des conventions collectives CCNT 66 et CCNT 51. "Seul FO conteste haut et fort cette convention unique. Il ne s'agit pas d'une opposition de principe, si l'on nous présentait une convention intéressante avec de vrais moyens pour revaloriser les salaires, nous y regarderions à deux fois! Mais ce n'est pas le cas, souligne Franck Houlgatte. Ce genre de convention représente un coût très important. Or, là, le risque est d'aller vers une convention au rabais, ce que l'on a déjà vu pour les aides à domicile...".

### L'exécutif cherche à avoir la main sur la négociation

Alors que les réunions sur cette convention unique débutent ce mois-ci, la méthode apparaît claire. L'exécutif entend peser dans la discussion. FO indique ainsi que le "ministère est demandeur de la mise en place d'une commission mixte paritaire afin de participer pleinement à cette co-élaboration" de la convention. Le syndicat, lui, réaffirme "son refus du corporatisme sous quelques formes que ce soit."

"L'exécutif souhaite une négociation tripartite, et cela pour avoir la main sur les négociations, analyse le militant. On a pu constater que cette négociation était inter-branches : à aucun moment il n'a été demandé l'avis de chaque branche sur ce projet de convention. Cette stratégie permet d'éviter que les oppositions syndicales s'expriment au sein de ces branches."

### Pour booster l'attractivité : augmentez les salaires !

Ce projet de convention unique, porté par le gouvernement et les employeurs (Axess), introduit des éléments nouveaux et pour le moins dangereux, notamment la prise en compte des compétences dans le salaire. "Contrairement à l'ancienneté par exemple, le facteur des compétences est laissé à la discrétion de l'employeur, dénonce Franck Houlgatte. Nous nous opposons fermement à un salaire au mérite, soit à des critères classants et l'évaluation des compétences en lieu et place du respect des diplômes, des qualifications et de l'ancienneté."

Pour FO, la priorité va "à l'amélioration des conventions collectives existantes, avec des moyens à la hauteur pour inverser la dégradation constante des conditions de travail". Les secteurs du sanitaire et du social souffrent d'un manque d'attractivité bien trop important. Chez les soignants, on compte 15 % à 30 % de postes vacants. En début de carrière, les éducateurs spécialisés ne gagnent que 1 300 euros par mois, et le salaire net médian s'affiche à 1 770 euros. "C'est le résultat d'années de sous-financements publics, relève Franck Houlgatte. Si le gouvernement voulait inverser la tendance, il aurait fallu de suite qu'il annonce les 183 euros pour tous et la revalorisation des salaires dans les conventions collectives. Pas une convention unique étendue..."



### Chloé Bouvier, L'Info Militante

### Sécurité sociale :

### le déficit 2021 rappelle la pertinence du combat de FO

Voilà une annonce opportune en pleine campagne présidentielle. Le 15 mars, le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, a dévoilé au Sénat les comptes 2021 de la Sécurité sociale.

Attendu à 33,5 milliards d'euros, le déficit s'est établi à 24,6 milliards d'euros, soit 8,9 milliards de mieux par rapport à la prévision. Et ce, malgré la hausse de 5,6 % des dépenses en raison de la crise. Cette embellie s'explique par le rebond économique, qui a fait rentrer davantage de recettes. L'essentiel d'entre elles (3,9 milliards d'euros) est porté par la croissance de la masse salariale du secteur privé (+ 8,9 % contre + 7,2 % prévu) et donc, par les rentrées supplémentaires de cotisations sociales.

Démonstration est faite, de nouveau, de l'importance du salaire différé et de la pertinence du combat historique de FO contre toutes exonérations de cotisations concédées aux entreprises.

### Des charges transférées qui pèsent lourd

Cette présentation ne doit pas faire oublier le poids, dans ce déficit, des transferts de dépenses exceptionnelles.

Si l'exécutif a basculé l'essentiel de la « dette Covid » sur la caisse de la dette sociale (CADES), c'est-à-dire à la charge quasi intégrale des salariés et retraités, "une autre part des dépenses exceptionnelles - 17,9 milliards d'euros en 2020 - a été transférée sur les comptes de la Sécurité sociale, alors qu'elle aurait dû être, aussi, adossée aux comptes de l'État", note Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale collective.

Cette mainmise de l'État sur les comptes avait été mise en lumière fin 2018, à l'annonce de perspectives excédentaires. "Elles n'apparaissaient pas dans les comptes.

L'État s'accaparait l'excédent prévu, pour son budget", rappelle-t-il. Aux excédents disparus, aux charges transférées, on ajoutera les jeux de calendrier. Pour financer le plan de résilience, l'exécutif va reporter le remboursement à la Sécurité sociale de 500 millions d'euros d'exonérations de cotisations sociales.

ELIE HIESSE, L'inFO militante



- Bolsonaro a relativisé l'achat d'environ "50 000 comprimés" de viagra pour l'armée. accusant la presse de "mauvaise foi";
- Les actionnaires de Stellantis s'opposent à la rémunération de 66 millions d'euros de Carlos Tavares pour 2021;
- Selon Le Parisien, plus de la moitié de l'humanité a mal à la tête ;
- Le tourisme "vegan" cartonne ;
- 20 millions de volailles décimées par la grippe aviaire selon les Échos ;
- Le plus grand yacht du monde qui appartient à l'oligarque Ousmanov a été saisi par l'Allemagne, il fait 156 mètres de long, valeur estimée 600 millions de \$ ;
- Le vrai évènement de la semaine : Harry et Meghan ont rendu visite à Élisabeth II;
- Je vais me demander ce week-end, à nouveau, en quoi cette crise est différente des autres crises.

### Sourions e



Il ne faut jamais perdre notre sens de l'humour, car il nous porte dans l'adversité, sans pour autant occulter la réalité. 🥖

